

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 Janvier 2022**

A 20H00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de **AUCHAY SUR VENDEE** se sont réunis en session ordinaire, salle municipale de Chaix (mesure sanitaire COVID 19) à la suite de la convocation adressée par Monsieur le 1<sup>er</sup>adjoint, le 13/01/2022 sous la Présidence de **Dominique GATINEAU**, Maire. Les membres du Conseil Municipal présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix-neuf, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

<b>Noms et prénoms</b>	<b>Absent</b>	<b>Absent(e) excusé(e) (si pouvoir préciser le nom du mandataire)</b>
ARNAUD Evelyne		
BAUDRY Gwenaëlle		
CÔTE Catherine		
DAVID Yurgos		Pouvoir à Peuaud Didier
DEBORDE Bruno		
DELRIVE Elsa		Pouvoir à Olivier Liger
DIDELOT Valérie		
DRAPEAU Alain		
GATINEAU Dominique		
HERAUD Michel		
HIDREAU Pierre-Yves		
LEFRERE Aurélien		
LIGER Olivier		
MARTINEAU Myriam		
PEUAUD Didier		
PIZON Joël		Pouvoir à Dominique Gatineau
SUIRE Sylvia		
TRICHET Marie-Claude		
TURBE Marie-Jo		

**Evelyne ARNAUD** est désignée secrétaire de séance

**Approbation du compte rendu du 14 décembre 2021**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 14/12/2021

**Décisions prises par le Maire****QUESTIONS DIVERSES**

**2022-01-01 SUPPRESSION DU RPI AUZAY-CHAIX**

Rapporteur : Sylvia Suire

En septembre dernier les enseignants du RPI d'Auchay-sur-Vendée ont émis le souhait de fusionner les deux écoles et ainsi, de mettre fin au RPI intra communal, dès la rentrée de septembre 2022.

Afin de mesurer les conséquences de cette fusion pour les élèves, les familles et la collectivité, les élus ont rencontré le 8 novembre dernier, Madame CARRE, IEN, et le 26, les services et les élus de la Région organisateurs des transports scolaires. A l'issue de ces échanges, compte tenu des arguments convaincants de cette évolution et malgré l'incidence pécuniaire (augmentation du coût du transport scolaire de 55€/élève transporté/an) un accord de principe en faveur de la suppression du RPI a été transmis à la Direction de l'Education Nationale.

Madame Suire informe le conseil que cet accord de principe est un engagement moral sans valeur légale et que pour être applicable cette décision doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.

**Aussi, sur proposition de la commission scolaire qui s'est réunie le 12 janvier pour étudier ce dossier, le conseil municipal à, 16 voix Pour, 3 Abstentions (Olivier Liger + Pouvoir, Aurélien Lefrère)**

- **Accepte la suppression du RPI Auzay-Chaix et la fusion des deux écoles (école 1.2.3 Soleil d'Auzay et école Magellan de Chaix) à compter de la rentrée de septembre 2022.**
- **Accepte de prendre en charge à compter de son entrée en vigueur, une partie de l'augmentation du coût du transport scolaire généré par cette fusion. Les modalités de prises en charge feront l'objet d'une prochaine délibération.**

**2022-01-02 DELIBERATION POUR AUTORISER LA SIGNATURE DE CONVENTIONS DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT « LE GROS BŒUF »**

Rapporteur Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement « le gros bœuf » des conventions avec les différents prestataires seront mises en place.

Afin de ne pas augmenter les délais d'intervention, Monsieur le Maire, sollicite l'autorisation du conseil de signer toute convention en lien avec les travaux d'aménagement du lotissement.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'Unanimité,**

- **Autorise Monsieur le Maire, à signer toute convention en lien avec les travaux d'aménagement du lotissement « le Gros Bœuf »**

**2022-01-03 AVIS DU CONSEIL SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LE LANGON**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément aux dispositions des articles L.153-12 à L 153-17 du code de l'urbanisme, Monsieur le Maire de Le Langon, a sollicité par courrier en date du 4 janvier 2022, l'avis de la commune d'Auchay-sur-Vendée concernant son projet de Plan Local d'Urbanisme.

**Après avoir examiné le dossier mis en ligne, le conseil municipal à 11 voix Pour, 8 Abstentions (Gwenaëlle Baudry, Olivier Liger+pouvoir, Michel Héraud, Pierre-Yves Hidreau, Evelyne Arnaud, Valérie Didelot, Marie-Claude Trichet)**

- **Emet un avis favorable au projet de plan local d'urbanisme présenté par la commune de Le Langon**